



Signification cdt d'oip exécutoire

Par **lolozaa**, le **03/06/2009** à **05:04**

Bonjour, rnje vis depuis moins de 2ans avc mon nouvel ami , celui-ci a reçu un Cdt d'OIP pour des dettes contractées bien avant de nous connaître...il n'a plus de ressources et nous ne vivons que de mes simples familiales (j'ai un fils de 14ans1/2 et nous avons une petite fille de 10mois en commun)...peut-on saisir "mes propres meubles" de mon appartement pour régler ses dettes..??... merci de me répondre de les plus brefs délais car le huissier ne serait tarder à sonner à ma porte....

Par **Solaris**, le **03/06/2009** à **15:07**

Bonjour, rn
Si le bail est aux deux noms ou au nom exclusif de votre ami, l'huissier pourra procéder à la saisie car il y a une présomption que les biens lui appartiennent (au moins pour moitié dans le premier cas). Sinon, vous devez justifier, par facture, que ces biens vous appartiennent.
Enfin, si le bail est à votre nom exclusif, l'huissier ne pourra saisir que les biens appartenant à votre ami.
Il me semble opportun de contacter l'huissier avant qu'il ne vienne faire la saisie afin de trouver un arrangement, cela vous évitera des soucis et des frais.